



# Les décisions du Bureau en bref

13 mars 2019

## Parc naturel régional du Pilat 13 mars 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### DEMANDES DE FINANCEMENTS :

Le Bureau a validé :

- des demandes de soutien financier en investissement auprès de la Région (Contrat de Parc) pour :
  - une première tranche de travaux visant à améliorer les conditions d'accueil du public à la Maison du Parc, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Parc,
  - l'aménagement d'ateliers artisanaux dans le cadre du projet « Nouveaux Ateliers du Dorlay », sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Doizieux,
  - la création d'une collection d'ouvrages sur les patrimoines du Pilat, sous maîtrise d'ouvrage des Éditions Jean-Pierre Hugué à Saint-Julien-Molin-Molette.
- la modification du plan de financement faisant appel à des crédits européens du programme LEADER pour la 6<sup>ème</sup> année de l'animation de la Charte forestière de territoire portée par le Parc.
- la candidature du Parc du Pilat aux prix Aurhalpins du patrimoine, pour son projet de captation et de valorisation du savoir-faire rubanier.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau a validé :

- Une convention entre les Parcs naturels régionaux et le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), centre de ressources dans le domaine de l'information géographique pour les acteurs publics régionaux ;
- Une convention avec le Département du Rhône pour la gestion des milieux naturels des Espaces Naturels Sensibles pour l'année 2019 ;
- Une délégation au Centre de Gestion de la Loire pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée couvrant les obligations statutaires des agents ;
- Une délégation au Centre de Gestion de la Loire pour mener une procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation sur le risque prévoyance ;
- Une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes pour la location d'un bureau au sein de la Maison du Parc ;
- Un soutien exceptionnel à la Maison des Tresses et Lacets, association dont le Parc est membre pour faire face à des difficultés financières sous réserve que l'association accepte qu'un organisme ou une personne experte soit mandaté pour analyser sa stratégie actuelle de développement et faire des propositions d'amélioration ;
- Un soutien exceptionnel à la Commune de Pélussin pour l'accueil des conseils municipaux de jeunes de la Loire le 4 mai prochain ;
- Une convention technique et financière avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour la restauration d'habitats naturels par du pâturage caprin ;

- La poursuite de son partenariat avec Saint-Etienne-Métropole et les Communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat en faveur de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte sur une nouvelle période de 3 ans ;
- Le souhait de s'engager aux côtés de Vienne Condrieu Agglomération dans sa démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en cours de renouvellement.

## POINTS D'INFORMATION :

- Le Guide des « Rendez-vous de Mon Parc » proposant, au grand public et de mars à mai 2019, des actions d'animations favorisant l'appropriation des patrimoines et des comportements écocitoyens a été diffusé. Un second guide sera diffusé pour les rendez-vous de la période de juin à décembre 2019.
- A l'occasion des journées européennes des métiers d'art, le Parc a conçu en lien avec l'Institut régional pour les métiers d'art et la création contemporaine IRMACC, la Commune de Doizieux et 26 artisans, un programme de rencontres entre le grand public et les métiers d'art du 1er au 7 avril appelé « Dans les Ateliers du Pilat ».
- Le Parc sera présent à la 2<sup>ème</sup> édition de Vélo Village organisée le 6 avril à Saint-Cyr-sur-le Rhône par Vienne Condrieu Agglomération.
- Le Parc étant sollicité par différents acteurs pour redynamiser le GR 7 et le GR 65, il est proposé de constituer un groupe de travail pour définir les priorités du Parc s'agissant de ces deux itinéraires de grande randonnée.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)